

Actualité

Les services de santé en danger

Le docteur Pierre Fainsilber a pris l'initiative, voici plusieurs mois, de réfléchir à des formes nouvelles d'organisation des soins sur la Communauté de communes Eure Madrie Seine, compte tenu des besoins de santé actuels et à venir de la population et de la démographie déclinante des professionnels de la santé.

Pourquoi un ou des projets de regroupement de professionnels de la santé dans un même lieu sur la CCEMS ?

- Pour prévenir la pénurie déjà amorcée de professionnels de santé dans le canton de Gaillon comme dans l'ensemble du département et faciliter l'installation de jeunes diplômés.

- Pour garantir à la population pour les décennies à venir une offre sanitaire et sociale globale, des programmes de prévention et d'éducation sanitaire, une présence médicale et paramédicale, un travail en équipe au service du patient, une antenne sociale.

L'état des lieux

Il existe une pénurie inquiétante de

tous les professionnels de santé dans le département de l'Eure avec en moyenne 2 fois moins de professionnel médical par habitant que la moyenne de la France. Ce déficit est à mettre en relation avec une espérance de vie plus faible et une surmortalité franche dans notre département. En ce qui concerne EMS, et ses 25 000 habitants, on dénombre 16 médecins généralistes donc 64/100 000 habitants pour une moyenne nationale de 102 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Leur moyenne d'âge est de 52 ans. Sept médecins sur les 16 ont plus de 55 ans (45%) donc pouvant espérer profiter de leur retraite dans moins de 10 ans. Dans le contexte actuel, ils ont peu de chance de trouver des successeurs car ils trouvent rarement des remplaçants pour leurs congés. Deux médecins ont cessé leur activité sans successeur depuis 5 ans.

Dix infirmières ou infirmiers exercent sur la CCEMS, ce qui fait 4 infirmières pour 100 000 habitants pour une moyenne nationale deux fois plus importante. Cinq infirmières ou infirmiers en activité ont déjà cessé leur activité depuis 5 ans sans avoir été remplacés.

En ce qui concerne les chirurgiens dentistes, d'ici quelques mois c'est trois dentistes qui auront cessé leur activité sur les cantons concernés.

Chacun est conscient et partage les inquiétudes du Docteur Pierre Fainsilber concernant les menaces qui pèsent sur les conditions d'accès aux soins de la population concernée, compte tenu des perspectives démographiques à court et moyen termes.

Je considère cependant que les problèmes inhérents à la démographie des professionnels de santé et à leur répartition sur le territoire incombent d'abord à l'Etat. Les collectivités locales ne sauraient assumer la responsabilité d'y pallier, notamment par des investissements qui pourraient s'avérer trop lourds, compte tenu de leurs moyens et de leurs autres priorités. Cependant, si rien n'est fait dans les 10 ans, notre secteur souffrira du manque de professionnels de la santé, et nous ne pourrions pas dire que nous n'étions pas informés. Je proposerai à l'ensemble des élus de la CCEMS l'étude d'un tel projet, mais je souhaite également des engagements du côté des professionnels de la santé car j'émet des réserves sur les capacités d'attraction de jeunes médecins d'un tel pôle de santé.

Si rien n'est fait dans les 10 ans, notre secteur souffrira du manque de professionnels de la santé.

Cependant, ce projet n'aboutira que par la volonté de tous : population, élus locaux et les professionnels. C'est ainsi qu'un travail de concertation et de définition des besoins de chacun doit être fait à tous les niveaux et notamment en collaboration avec les représentants du Département, de la Région, de la CPAM et de l'URCAM.

Jean-Luc Recher,

*Président de la Communauté de communes
Eure Madrie Seine*



Le prix de l'eau s'allège

Communes qui bénéficient de l'eau potable uniquement

	Total de votre facture eau potable 2006	Total de votre facture eau potable 2007	Ecart de prix entre 2006 et 2007
Ailly	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Fontaine Bellenger	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Fontaine Heudebourg (en partie)	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Heudreville sur Eure (en partie)	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Sainte Barbe sur Gaillon	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Tosny	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Vieux Villez	123,7840 €	80,5800 €	-43,2040 €
Heudreville sur Eure (en partie)	155,3000 €	112,1000 €	-43,2000
Autheuil Authouillet (en partie)	155,3000 €	112,1000 €	-43,2000 €
Cailly sur Eure	155,3000 €	112,1000 €	-43,2000 €
Ecardenville sur Eure	155,3000 €	112,1000 €	-43,2000 €
Fontaine Heudebourg (en partie)	155,3000 €	112,1000 €	-43,2000 €
Saint Pierre de Bailleul	164,4800 €	121,2800 €	-43,2000 €
Saint Pierre la Garenne	164,4800 €	121,2800 €	-43,2000 €
Saint Etienne sous Bailleul	164,4800 €	121,2800 €	-43,2000 €

Explications :

Les prix de l'eau potable pour 2007 pris en compte n'ont pas été actualisés (les indices d'actualisation ne sont pas connus à ce jour). Les différentes taxes (garantie fuite, préservation des ressources en eau et lutte contre la pollution perçues par l'Agence de l'Eau), ne sont pas incluses dans les calculs. Leurs taux étant susceptibles d'être modifiés sans que la Communauté de Communes puisse agir sur les variations.»

Les prix sont des tarifs pour une facture de 120 m³

Communes qui bénéficient de l'eau potable et de l'assainissement collectif

	Total de vos factures eau potable et assainissement collectif 2006	TOTAL de VOS factures eau potable et assainissement collectif 2007	Ecart de prix entre 2006 et 2007
Aubevoye	263,30 €	213,32 €	-49,98 €
Villers sur le Roule	283,01 €	282,34 €	-0,67 €
Bernières sur Seine	175,46 €	184,52 €	9,06 €
Venables	259,38 €	213,32 €	-46,06 €
La Croix Saint Leufroy (en partie)	397,63 €	244,84 €	-152,79 €
Gaillon	254,36 €	207,63 €	-46,73 €
Courcelles sur Seine	216,38 €	190,27 €	-26,10 €
Champenard	212,49 €	209,89 €	-2,60 €
Saint Aubin sur Gaillon	370,88 €	254,02 €	-116,86 €
Saint Julien de la Liègue	436,48 €	393,28 €	-43,20 €

Le point sur le contrat de délégation de service public :

Ce contrat a été confié à Véolia Eau après plusieurs séances de négociations des prix et des prestations entre le prestataire et les représentants de la Communauté de communes Eure Madrie Seine, ce qui justifie un meilleur service et la baisse des prix substantielles.



Depuis le 1er janvier 2007, l'exploitation du service d'assainissement collectif communautaire (10 communes concernées) est assurée par le biais d'un contrat de délégation de service public.